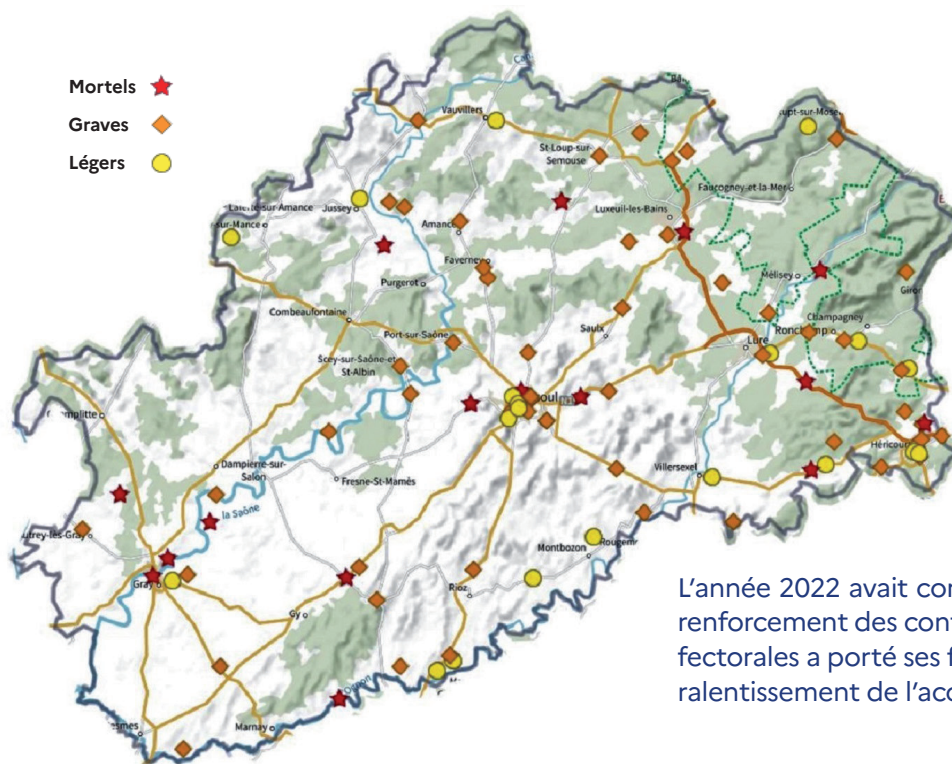


# Les chiffres 2022

## de l'observatoire départemental de la sécurité routière de la Haute-Saône



L'accidentalité en Haute-Saône en 2022 est la plus faible jamais constatée sur le département en nombre d'accidents et de victimes.

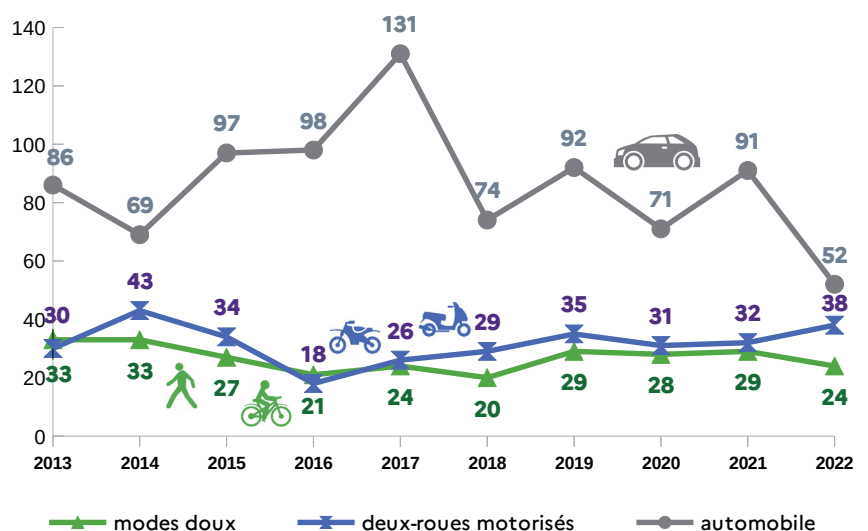
Cependant bien qu'en baisse par rapport aux années précédentes exceptée 2016, le nombre de tués reste élevé : 17 tués dans 16 accidents mortels.

L'année 2022 avait commencé dramatiquement mais le renforcement des contrôles et des communications préfectorales a porté ses fruits au deuxième semestre où un ralentissement de l'accidentalité a pu être observé. ■

En 2022, l'accidentalité est marquée par un basculement de l'implication des personnes vulnérables. Pour la deuxième fois depuis 2020, les automobilistes représentent moins de la moitié des victimes.

Si ce constat s'expliquait par les périodes de restriction des déplacements lors de la pandémie, en 2022, il est dû à la forte accidentalité des 2 roues motorisés combinée à un recul de l'accidentalité des automobilistes. ■

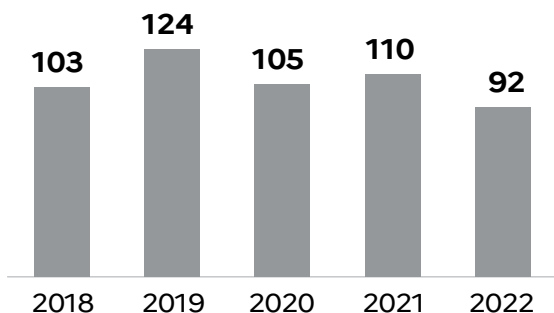
### EVOLUTION DU NOMBRE DE VICTIMES PAR MODE DE DÉPLACEMENT



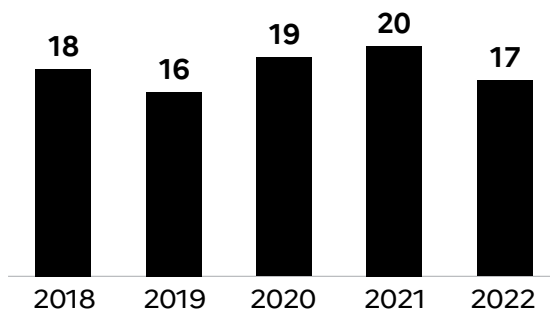
# BILAN 2022 DE L'ACCIDENTOLOGIE EN HAUTE-SAÔNE

## LES INDICATEURS ACCIDENTS et VICTIMES

ACCIDENTS **-16,36 %**

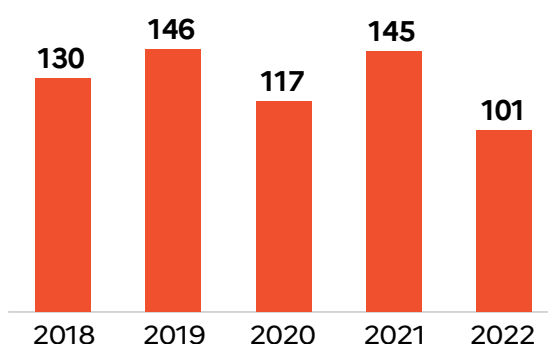


TUÉS **-15 %**



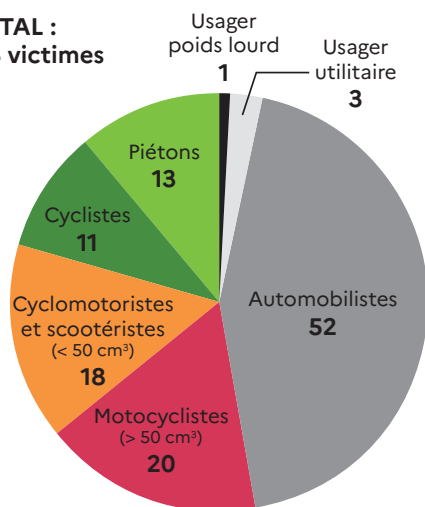
■ En 2022, une baisse notable des accidents et des victimes par rapport aux années précédentes confirme une tendance globalement descendante depuis 2018. En effet, sur 10 ans, on constate une baisse du nombre de victimes qui passent de 162 victimes par an sur la première moitié de la décennie à 145 sur la deuxième moitié.

BLESSÉS **-30,42 %**



## LES VICTIMES

TOTAL :  
118 victimes



■ En 2022, on remarque une part plus faible des victimes se déplaçant en voiture (48%) mais des usagers vulnérables, modes doux (piétons, cyclistes) et usagers en 2 roues motorisés (2RM), qui représentent plus de la moitié des victimes.

Les usagers en 2RM sont les plus touchés. Leur courbe de tendance est ascendante depuis 2016. En 2022, ils représentent 32 % des victimes dont 35 % des tués et 38 % des blessés hospitalisés +24h alors qu'ils ne représentent que 1,8 % des véhicules.

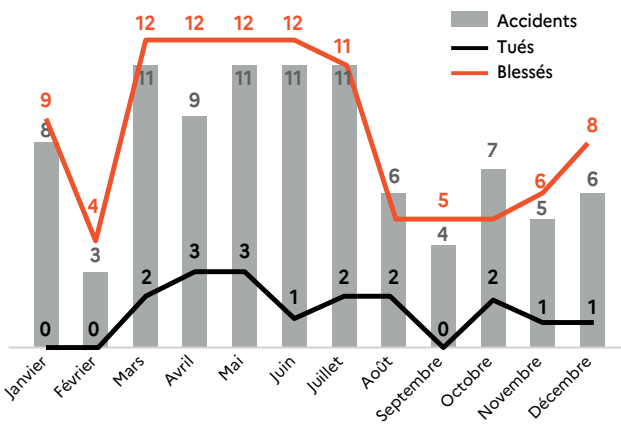
Dans 72 % des accidents impliquant un 2RM, l'utilisateur 2RM est responsable de l'accident et, à 42 %, la vitesse est un des facteurs de l'accident.

Dans les accidents impliquant un autre véhicule présumé responsable contre un 2RM, le refus de priorité (58 % des accidents) est le premier facteur d'accident.



■ Les jeunes de moins de 25 ans représentent 43 % des victimes, on déplore 5 tués. En 2022, la classe d'âge des 14 à 17 ans est la plus représentée, par rapport à leur part dans la population et par rapport aux autres classes d'âges : 23 victimes soit 19,49 % de la totalité des victimes dont 14 dans un accident en cyclomoteur/scooter <50 cm<sup>3</sup>.

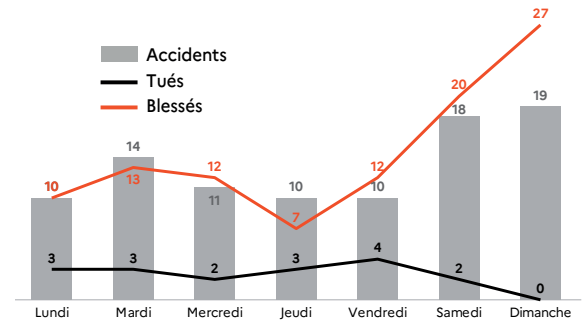
■ Les jeunes âgés de 18 à 24 ans sont les plus impliqués dans les accidents de voiture (25,88 % soit plus d'un quart des conducteurs) et 72,72 % d'entre eux (16 sur 22 conducteurs impliqués de cette tranche d'âge) sont présumés responsables de l'accident. A eux seuls, ils représentent donc 26,63 % des conducteurs de voiture présumés responsables toutes classes d'âges confondues [à noter un conducteur en fuite dont on ne connaît pas l'âge].



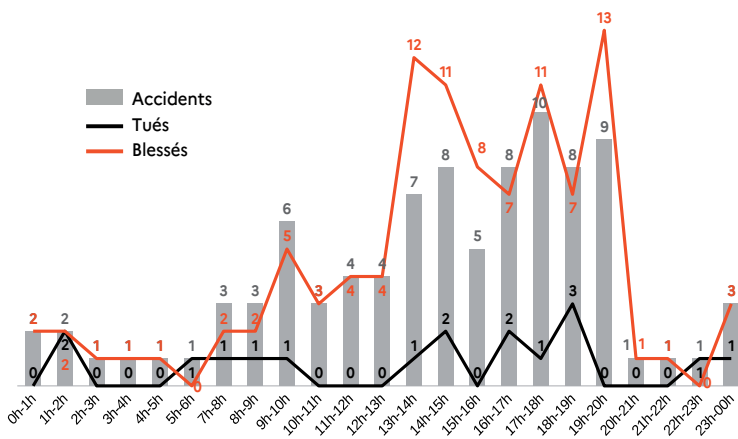
## LES MOMENTS

■ L'accidentalité très forte au printemps 2022 a incité la préfecture à communiquer et mobiliser les forces de l'ordre pour un renforcement des contrôles, ce qui a permis de réduire fortement l'accidentalité au second semestre.

■ 40 % des accidents et en particulier plus de 44 % des accidents graves (ayant fait au moins un blessé hospitalisé +24h) ont eu lieu le week-end.



■ Les accidents mortels se sont produits majoritairement en semaine. Cependant, les accidents graves non mortels ont eu, été nettement plus nombreux les samedis et dimanches : 26 sur 55 soit plus de la moitié sur ces 2 jours et qui représentent 40 % des accidents toutes gravités confondues.



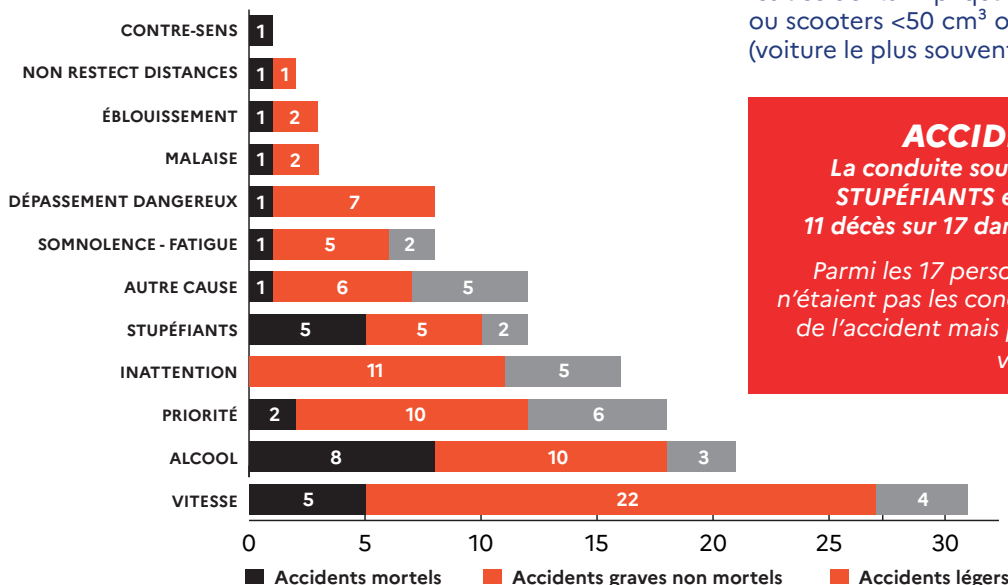
■ La fin d'après-midi notamment la tranche horaire de 16 h à 20 h reste toujours la période la plus accidentogène.

■ Dans 18 % des accidents au moins un usager est en trajet domicile-travail. 4 d'entre eux ont été tués dans ces accidents et 8 autres blessés (selon les données trajet renseignées).

■ 58,47 % des victimes étaient en trajet promenade/loisirs.

## LES CAUSES

■ La vitesse, présente dans les accidents mortels et graves (faisant au moins un blessé hospitalisé), est toujours le facteur le plus fréquent dans les accidents (plus d'un tiers des accidents) : soit en étant la cause principale (perte de contrôle...) soit en étant un facteur conjugué à une autre cause notamment l'alcool mais aussi l'inattention.



■ Les addictions restent également un problème majeur : l'alcool a été constaté dans plus d'un accident sur 5 mais également les stupéfiants présents en très forte hausse dans les accidents (plus d'un accident sur 10).

■ Le non-respect d'une priorité concerne principalement les accidents impliquant un 2 roues (vélos, cyclomoteurs ou scooters <50 cm<sup>3</sup> ou motos), contre un véhicule tiers (voiture le plus souvent).

### ACCIDENTS MORTELS

La conduite sous l'emprise d'ALCOOL et/ou STUPÉFIANTS est la PRINCIPALE cause de 11 décès sur 17 dans 10 accidents mortels sur 16.

Parmi les 17 personnes décédées : 7 personnes n'étaient pas les conducteurs présumés responsables de l'accident mais passagers ou conducteurs d'un véhicule tiers.

# Activités des Forces de l'ordre

**1062 permis suspendus en 2022, soit près de 3 permis suspendus par jour.** La mise en service des voitures radars a permis aux forces de l'ordre d'accroître la recherche des conducteurs en infraction par rapport à l'alcool et aux stupéfiants ce qui s'est traduit par le retrait de 776 permis pour ces deux causes soit une augmentation de 24,76 %.

## ALCOOL

Année	Nombre de dépistages effectués	Dépistages positifs	Suspensions/rétentions de permis	mesure EthyloTest Anti-Démarrage
2021	51 989	513	264	52
2022	74 444	692	351	60
Evolution	+ 43,19 %	+ 34,89 %	+32,95 %	+15,38 %

## STUPÉFIANTS

Année	Nombre de dépistages effectués	Dépistages positifs	Suspensions/rétentions de permis
2021	3916	384	358
2022	5520	463	425
Evolution	+40,96 %	+20,57 %	+18,72 %

## VITESSE

Année	Excès	Retraits/Suspension
2021	3835	548
2022	3218	283
Evolution	-16,09 %	-48,36 %

## INFORMATIONS

### LES EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés)



#### LA LÉGISLATION EXISTANTE :

##### Obligation :

- d'avoir une assurance responsabilité civile,
- de porter un vêtement ou équipement rétro-réfléchissant de nuit ou de jour par visibilité insuffisante,
- de circuler en agglomération sur les pistes et bandes cyclables (à défaut sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est < à 50 km/h) et hors agglomération sur les voies vertes et pistes cyclables (et certaines voies si autorisation du gestionnaire).

##### Interdiction :

- de porter à l'oreille des écouteurs ou tout autre appareil susceptible d'émettre du son ou
- d'utiliser le téléphone tenu en main et
- de conduire sous l'effet de l'alcool ou après usage de stupéfiants.

#### LA LÉGISLATION VA ÉVOLUER :

L'augmentation des EDPM en circulation et leurs comportements ont nécessité d'adopter 3 mesures s'ajoutant à celles déjà en vigueur :

- le relèvement de l'âge à 14 ans,
- le renforcement des sanctions (ex : 135 € pour le transport d'un autre passager, 1 500 € pour rouler avec un engin dont la vitesse maximale est supérieure à 25 km/h...)
- la généralisation des équipements de feux stop et clignotants.

### DEVENEZ BÉNÉVOLES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE !

- Réalisez avec la cellule sécurité routière des actions d'information et de sensibilisation auprès des usagers :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-personnes/Securite-routiere/Haute-Saone/Actions/ateliers-SR>

- En 2022, la cellule sécurité routière a réalisé 48 actions, elle accompagne et subventionne également les projets déposés au titre du Plan départemental d'actions de sécurité routière par les différents acteurs locaux.

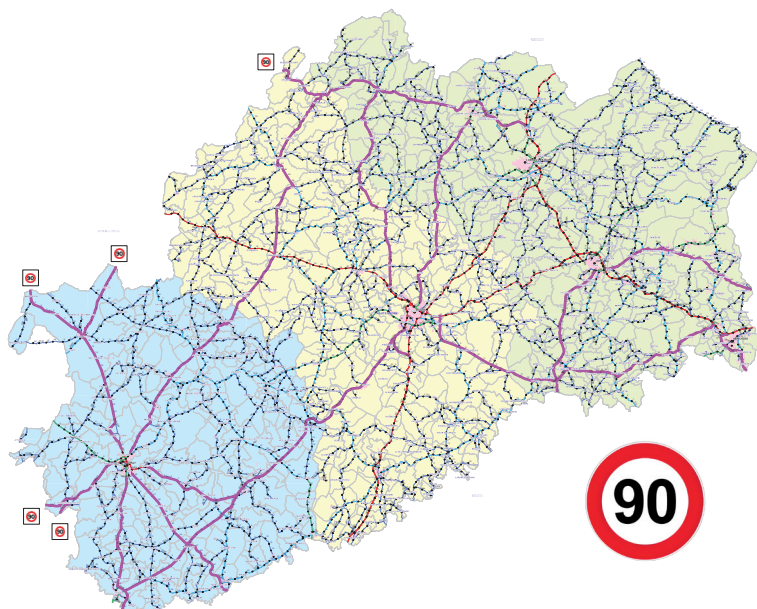
<https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-personnes/Securite-routiere/Haute-Saone/Actions/IDSR>

*"Prendre le volant, le guidon, c'est prendre une grande responsabilité : celle de protéger sa vie, celle de ses passagers, et celles de ceux dont vous allez croiser la route"*

Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la sécurité routière

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE**

[www.securite-routiere.gouv.fr/](http://www.securite-routiere.gouv.fr/)



Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, certaines routes départementales (en rose sur la carte ci-contre) sont repassées au 90 km/h. En-dehors de ces itinéraires le 80 km/h reste la vitesse maximale autorisée. La vitesse est obligatoirement signalée par un panneau indiquant la vitesse maximale autorisée.

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-SAÔNE

Service Territorial et Mobilités - Cellule Sécurité Routière

24 boulevard des Alliés  
CS 50389  
70014 VESOUL cedex

Téléphone : 03 63 37 92 00

Télécopie : 03 63 37 92 02

Courriel : [ddt@haute-saone.gouv.fr](mailto:ddt@haute-saone.gouv.fr)



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité